

Dossier interinstitutionnel: 2022/0147(COD)

Bruxelles, le 16 octobre 2023 (OR. en, it)

_

13942/1/23 REV 1 ADD 1

ECOFIN 983 CYBER 236 CONSOM 350 MI 832 COMPET 964 EF 298 DIGIT 209 CODEC 1802

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant la directive 2011/83/UE en ce qui concerne les contrats de services financiers conclus à distance et abrogeant la directive 2002/65/CE (première lecture)
	- Adoption de l'acte législatif
	= Déclaration

Déclaration de l'Italie

L'Italie confirme son soutien à l'accord de compromis intervenu entre les institutions sur la proposition de directive modifiant la directive 2011/83/UE en ce qui concerne les contrats de services financiers conclus à distance et abrogeant la directive 2002/65/CE, qui est reflété dans le résultat du vote du Parlement européen du 5 octobre 2023.

Bien que nous ne soyons pas pleinement satisfaits de toutes les règles prévues par la proposition de directive, nous considérons dans l'ensemble qu'il s'agit d'un texte législatif valable et équilibré.

13942/1/23 REV 1 ADD 1 ade/JD/ina 1 GIP.INST FR

Toutefois, nous demandons à la Commission de soutenir les États membres pendant le processus de transposition afin d'approfondir les questions qui pourraient se poser durant cette phase. L'efficacité des nouvelles règles dépendra de leur application correcte, et le soutien de la Commission peut favoriser l'adoption d'approches homogènes, en évitant l'apparition de phénomènes d'arbitrage réglementaire non désirés susceptibles de segmenter le marché intérieur. Nous rappelons en effet que, outre le renforcement de la confiance dans les marchés financiers en protégeant les consommateurs des risques liés au passage au numérique, l'autre objectif important de cette proposition législative est d'améliorer encore la libre circulation des services financiers au sein du marché unique, en créant des conditions de concurrence équitables pour les activités et risques similaires parmi les différents acteurs.

13942/1/23 REV 1 ADD 1 ade/JD/ina 2
GIP.INST FR